CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE SERVICES

SARL RIDE AND BEER
Version : septembre 2026

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services, ci-après les « CGV », régissent les ventes de biens et prestations réalisées par la société SARL RIDE AND BEER dans ses établissements, ainsi que, le cas échéant, par l'intermédiaire de ses canaux officiels.

1. IDENTITÉ DU PROFESSIONNEL

SARL RIDE AND BEER

Forme juridique : SARL

SIRET : 984 613 661 00011

TVA intracommunautaire : FR02984613661

Siège social : 5 route du Pla d'Adet, 65170 Saint-Lary-Soulan

Représentant légal : Guillaume CANDAUDAP

E-mail : ridendbeer@gmail.com

Téléphone : 07 83 09 19 21

La société exploite notamment les établissements suivants :

Ride and Beer - Saint-Lary

5 route du Pla d'Adet - 65170 Saint-Lary-Soulan

Ride in Pau

5 rue Gambetta - 64000 Pau

Sauf indication contraire, les présentes CGV sont communes aux deux établissements. Certaines dispositions ne concernent toutefois que les activités effectivement exercées dans l'établissement concerné, notamment l'activité snack-bar de Ride and Beer à Saint-Lary.

PARTIE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent notamment à la vente de vélos neufs ; à la vente de vélos d'occasion et anciens vélos du parc de location ; à la vente de pièces détachées, accessoires, équipements et textiles ; aux prestations d'atelier vélo et VAE ; aux prestations d'entretien et de réparation de matériel de ski ; à la location de vélos, VAE, skis, snowboards, chaussures, bâtons, casques et autres équipements ; aux opérations de reprise de vélos ; aux expéditions et livraisons proposées par Ride and Beer ; aux ventes réalisées dans le cadre de l'activité snack-bar de l'établissement de Saint-Lary ; et plus généralement aux prestations proposées par SARL Ride and Beer.

Toute commande ou prestation implique l'acceptation des présentes CGV dans leur version applicable à la date de conclusion du contrat. Les dispositions impératives applicables aux consommateurs prévalent sur toute stipulation contraire des présentes CGV.

3. PRIX

Les prix applicables sont ceux affichés ou communiqués par Ride and Beer dans ses établissements ou sur ses canaux officiels au moment de la commande. Sauf indication contraire, les prix destinés aux consommateurs sont exprimés toutes taxes comprises.

Lorsqu'un même produit ou une même prestation fait, par erreur, l'objet de deux prix différents simultanément affichés sur des canaux officiels de Ride and Beer, le prix le plus bas effectivement constaté pourra être appliqué, sous réserve notamment d'une erreur manifeste de prix.

Ride and Beer n'est pas responsable des prix affichés sans son contrôle par des sites, annuaires ou intermédiaires non mandatés. Les éventuels frais de livraison, de réservation ou prestations complémentaires sont indiqués séparément lorsqu'ils s'appliquent.

4. PAIEMENT

Selon l'opération et l'établissement, Ride and Beer peut accepter notamment : carte bancaire, espèces dans les limites légales, virement bancaire, et solutions de paiement ou de financement proposées par des prestataires partenaires, notamment Alma.

La mise à disposition d'un bien peut être subordonnée à la confirmation effective du paiement. Lorsqu'un financement ou paiement fractionné proposé par un prestataire tel qu'Alma est accepté et validé, Ride and Beer peut remettre le bien au client conformément aux conditions du prestataire.

Les conditions propres aux organismes de paiement, financement, réservation ou assurance demeurent applicables à leurs services respectifs.

PARTIE II - VENTE DE MATÉRIEL

5. VÉLOS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS EN STOCK

Sauf accord différent, les produits disponibles en stock sont intégralement payables au plus tard lors de leur remise au client. Aucun vélo ne sera remis au client tant que le paiement exigible n'aura pas été confirmé. Les formalités d'identification du cycle, lorsqu'elles sont obligatoires, sont réalisées dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

6. COMMANDES SPÉCIALES

Lorsqu'un vélo ou un produit doit faire l'objet d'une commande spécifique auprès d'un fournisseur, Ride and Beer peut demander le versement de 50 % du prix total au moment de la commande. Le solde est payable avant ou au plus tard lors de la remise du produit.

Pour les commandes expressément identifiées comme commandes spéciales, le client dispose contractuellement de la faculté d'abandonner sa commande avant livraison. Dans ce cas, sauf disposition légale impérative contraire ou accord commercial de Ride and Beer, la somme de 50 % versée à la commande reste acquise à Ride and Beer à titre d'indemnité d'annulation, sans que Ride and Beer réclame au client le paiement du solde de 50 % restant.

Cette règle ne fait pas obstacle aux droits impératifs dont bénéficierait le consommateur dans une situation particulière.

En cas d'indisponibilité définitive du produit commandé imputable au fournisseur ou rendant la commande impossible à honorer, Ride and Beer pourra proposer au client un produit équivalent ou une autre solution. Toute substitution nécessite l'accord du client. À défaut d'accord sur une solution de remplacement, les sommes versées au titre du produit non disponible sont remboursées.

7. PRÉPARATION DES VÉLOS

Les vélos vendus par Ride and Beer sont préparés afin d'être remis prêts à rouler, sous réserve des éventuelles opérations de remontage rendues nécessaires par une expédition.

Lors d'une remise en magasin, Ride and Beer effectue un réglage adapté au client dans les limites permises par le matériel. Cette préparation peut notamment comprendre : réglages de position ; hauteur de selle et commandes ; contrôles mécaniques ; réglages fonctionnels ; réglages des suspensions lorsque le vélo en est équipé.

Ces réglages initiaux ne constituent pas une étude posturale médicale ou biomécanique sauf prestation expressément vendue comme telle.

8. PREMIÈRE RÉVISION OFFERTE

Pour les vélos concernés vendus par Ride and Beer, une première révision est offerte dans la limite de 6 mois suivant la livraison ET 500 kilomètres maximum, au premier de ces deux seuils atteint.

Cette révision reprend les points de contrôle compris dans la révision standard pratiquée par l'atelier à la date de l'intervention. Au-delà de l'un de ces seuils, Ride and Beer peut proposer une prestation adaptée à l'état et à l'utilisation du vélo, facturée selon les travaux nécessaires.

La révision offerte constitue un avantage commercial distinct des garanties légales. Son absence de réalisation dans le délai prévu n'a pas pour effet de supprimer les garanties légales dont bénéficie le consommateur.

9. VÉLOS D'OCCASION ET EX-LOCATION

Les vélos d'occasion ou issus du parc de location sont contrôlés et révisés par l'atelier avant leur vente. Une fiche atelier peut préciser notamment les opérations réalisées, les éléments contrôlés, les pièces remplacées, l'état général connu du vélo, le kilométrage lorsqu'il est disponible, et les particularités ou défauts connus portés à la connaissance de l'acheteur.

Les pièces d'usure et éléments de contact sont contrôlés et remplacés lorsque leur état le nécessite afin de permettre une remise en circulation conforme à la préparation annoncée.

Le vélo est préparé et réglé au client dans les mêmes conditions générales qu'un autre vélo vendu par Ride and Beer, compte tenu de son caractère d'occasion.

Le caractère d'occasion, l'usure normale correspondant à l'âge, au kilométrage et à l'utilisation antérieure du vélo ainsi que les défauts spécifiquement portés à la connaissance et acceptés par l'acheteur sont pris en compte dans l'appréciation de son état. Les garanties légales applicables aux biens d'occasion demeurent intégralement applicables.

10. REPRISE D'UN VÉLO

Ride and Beer peut proposer la reprise d'un vélo appartenant au client. Avant toute reprise définitive, le vélo est examiné par l'atelier. Lorsque des travaux sont nécessaires avant reprise, ceux-ci sont définis avec le propriétaire, réalisés puis facturés avant la finalisation de l'opération de reprise.

La valeur de reprise est déterminée après cette phase de contrôle et d'évaluation. Lorsque la reprise est définitivement acceptée et portée en déduction de la facture d'achat du nouveau vélo, la propriété du vélo repris est transférée à Ride and Beer.

Le client garantit être propriétaire du vélo remis, disposer du droit de le céder et que celui-ci n'est ni volé, ni gagé, ni revendiqué par un tiers.

11. RETOURS COMMERCIAUX POUR CHANGEMENT D'AVIS

Pour un achat effectué physiquement en magasin, Ride and Beer accorde, à titre commercial et hors cas relevant d'une garantie légale, une possibilité de retour pendant un mois suivant l'achat.

Le produit doit pouvoir être remis en vente dans le même état : il doit notamment être inutilisé, non monté, complet et accompagné de son emballage lorsque celui-ci fait partie de sa présentation commerciale.

Après acceptation du retour, Ride and Beer émet en principe un avoir, et non un remboursement.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, cette politique commerciale de retour ne s'applique pas aux équipements de protection et de sécurité tels que les casques et protections lorsqu'ils ont été remis au client,

sauf décision commerciale contraire de Ride and Beer.

Cette exclusion ne concerne que le retour pour convenance personnelle et ne limite aucunement les garanties légales en cas de défaut ou de non-conformité.

12. EXPÉDITION ET LIVRAISON

Ride and Beer peut proposer l'expédition de produits par le transporteur de son choix. Les frais de livraison sont indiqués au client et facturés avec la commande.

Pour les clients consommateurs, les risques de perte ou d'endommagement sont transférés conformément aux dispositions impératives du Code de la consommation. Lorsque le transporteur est proposé ou choisi par Ride and Beer, le risque n'est notamment pas transféré au consommateur par la seule remise du colis au transporteur.

Lorsque le consommateur choisit lui-même un transporteur autre que ceux proposés par Ride and Beer, les règles légales spécifiques de transfert des risques s'appliquent.

Le client est invité à signaler rapidement tout dommage ou anomalie constaté lors de la livraison afin de faciliter le traitement du dossier avec le transporteur, sans que cette recommandation ne réduise ses droits légaux.

Les délais annoncés sont ceux communiqués selon les informations disponibles. Ride and Beer ne saurait toutefois s'exonérer des obligations légales qui lui incombent envers le consommateur du seul fait de l'intervention d'un transporteur.

13. GARANTIES

Les consommateurs bénéficient des garanties légales applicables, notamment de la garantie légale de conformité et de la garantie relative aux vices cachés, dans les conditions prévues par la loi. La garantie légale de conformité s'applique également aux biens d'occasion.

Les éventuelles garanties commerciales du fabricant ou de Ride and Beer s'ajoutent aux garanties légales et ne les remplacent pas.

Les dommages résultant notamment d'une utilisation anormale, d'un accident, d'un choc, d'un défaut d'entretien, d'une modification non autorisée ou de l'usure normale ne constituent pas automatiquement un défaut de conformité.

Toute appréciation est effectuée en fonction de la nature du produit, de son état, de son ancienneté et des circonstances du défaut.

PARTIE III - ATELIER VÉLO, VAE ET SKI

14. FICHE ATELIER ET ORDRE DE RÉPARATION

Lors du dépôt d'un matériel, Ride and Beer établit une fiche atelier ou un ordre de réparation décrivant les travaux demandés et le tarif annoncé ou son mode de détermination.

Lorsque les circonstances le permettent, l'acceptation du client est matérialisée par sa signature ou par tout autre moyen permettant d'établir son accord. Pour les interventions simples réalisées immédiatement et dont le tarif est annoncé et accepté, un formalisme simplifié peut être utilisé.

15. DIAGNOSTIC ET RECHERCHE DE PANNE

Le diagnostic pouvant être réalisé sans démontage ni recherche approfondie ainsi que l'établissement d'un devis sont gratuits, sauf information contraire donnée avant intervention.

Lorsque la détermination de la panne nécessite un démontage, des essais, des mesures ou une recherche approfondie, Ride and Beer peut proposer une prestation de recherche de panne facturée au temps passé. Le client est informé de cette facturation ou de son mode de calcul avant le commencement de la recherche facturable.

16. PRIX DES TRAVAUX ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Ride and Beer s'engage à ne pas dépasser le montant accepté sans l'accord préalable du client. Lorsqu'une intervention supplémentaire apparaît nécessaire, le client est contacté.

L'acceptation d'une modification tarifaire peut notamment être donnée par signature, SMS, courrier électronique ou tout autre écrit permettant d'en conserver la preuve. Un accord oral peut également être recueilli, mais Ride and Beer pourra en demander une confirmation écrite.

Lorsque Ride and Beer a commis une erreur de diagnostic et que le client refuse les travaux supplémentaires proposés, le montant initialement accepté ne sera pas dépassé du seul fait de cette erreur.

Ride and Beer s'efforce alors de restituer le matériel dans un état correspondant à celui dans lequel il a été confié, dans la mesure où cela est techniquement possible et compatible avec les opérations déjà réalisées. Ride and Beer peut également décider de prendre à sa charge tout ou partie d'une intervention supplémentaire à titre de geste commercial.

17. PIÈCES COMMANDÉES SPÉCIALEMENT

Lorsqu'une pièce nécessaire à une réparation n'est pas disponible en stock et doit être commandée spécialement, Ride and Beer peut demander le paiement de 100 % du prix de la pièce avant commande.

La pièce est alors considérée comme vendue au client, sous réserve des droits légaux applicables. Une décision ultérieure du client de ne pas poursuivre la réparation n'entraîne pas automatiquement la reprise ou le remboursement d'une pièce spécialement commandée et non retournable au fournisseur, sauf droit légal contraire ou accord commercial de Ride and Beer.

18. DÉLAIS D'ATELIER

Les délais annoncés pour les réparations sont estimatifs lorsqu'ils dépendent notamment de la disponibilité des pièces, des délais des fabricants ou fournisseurs, du transport, ou de difficultés techniques découvertes au démontage.

Ride and Beer informe le client, dans la mesure du possible, des retards significatifs dont il a connaissance. Les présentes dispositions ne privent pas le consommateur des droits impératifs qui lui sont reconnus par la loi.

19. MATÉRIEL DANGEREUX OU NON CONFORME

Ride and Beer peut refuser une intervention lorsqu'il estime ne pas être en mesure de réaliser une réparation de manière suffisamment qualitative, sûre et conforme, notamment en raison de l'état du matériel, de modifications ou débridages, d'une batterie endommagée, d'une absence de documentation technique, d'un manque de pièces ou d'outillage adapté, d'une impossibilité de garantir une intervention sûre, ou d'une intervention hors du champ de compétence de l'atelier.

Cette règle s'applique notamment aux VAE de toutes marques ainsi qu'au matériel de ski.

Lorsqu'un défaut susceptible de présenter un risque pour la sécurité est découvert, Ride and Beer en informe le client. Si le propriétaire demande la restitution de son matériel malgré cet avertissement, Ride and Beer le lui restitue, sous réserve des droits légalement applicables. Ride and Beer peut consigner par écrit les réserves techniques et de sécurité communiquées au client.

20. PIÈCES REMPLACÉES

Sauf demande contraire du client formulée avant l'intervention, les pièces remplacées sont destinées au recyclage ou à la filière de traitement appropriée.

Le client qui souhaite récupérer une pièce remplacée doit en informer l'atelier avant l'exécution des travaux, sous réserve des éventuelles obligations légales ou règles imposant le traitement spécifique de certains déchets.

21. FIN DES TRAVAUX ET RETRAIT DU MATÉRIEL

Ride and Beer informe le client de la fin des travaux principalement par SMS ou téléphone.

Le client dispose de 48 jours calendaires à compter de la notification de mise à disposition pour retirer son matériel sans frais de gardiennage.

À compter du 49e jour, sauf accord écrit différent, des frais de gardiennage de 7 € TTC par jour pourront être facturés.

Après 15 jours sans nouvelles du client, Ride and Beer peut transférer le matériel vers un autre lieu de stockage adapté. Ride and Beer demeure responsable de la conservation du matériel dans les conditions prévues par la loi.

En cas de demande de retrait d'un matériel transféré, Ride and Beer dispose d'un délai maximal indicatif de 7 jours pour le rendre à nouveau disponible dans l'établissement d'origine.

22. MATÉRIEL NON RETIRÉ

Le matériel confié à Ride and Beer ne devient jamais automatiquement la propriété de Ride and Beer du seul fait de l'absence de son propriétaire.

Lorsqu'un bien confié pour réparation, entretien ou travail n'est pas retiré, Ride and Beer pourra, une fois les délais légaux applicables atteints et après les démarches nécessaires, mettre en œuvre la procédure légale applicable aux objets mobiliers confiés à un professionnel et non retirés.

Aucune stipulation des présentes CGV ne vaut abandon automatique, transfert automatique de propriété ou autorisation automatique de destruction du bien.

PARTIE IV - LOCATION DE MATÉRIEL

23. MATÉRIEL CONCERNÉ

Ride and Beer peut notamment proposer à la location : vélos musculaires ; vélos électriques ; VTT et VTT électriques ; skis ; snowboards ; chaussures ; bâtons ; casques ; accessoires ; et autres matériels sportifs proposés par l'établissement. La disponibilité dépend du stock de chaque établissement.

24. LOCATION DIRECTE ET RÉSERVATION

Une location peut être conclue directement en magasin sans réservation préalable, sous réserve de disponibilité. Une réservation peut également être effectuée par les moyens proposés par Ride and Beer ou par l'intermédiaire d'un prestataire de réservation en ligne.

Le prestataire actuellement utilisé peut notamment être Notre Sphère. Les prestations techniques, frais de dossier ou frais de paiement éventuellement prélevés par un intermédiaire sont soumis aux conditions de cet intermédiaire lorsqu'ils sont clairement présentés comme tels.

25. IDENTITÉ ET MINEURS

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire lors de la prise en charge du matériel.

Les mineurs peuvent utiliser du matériel loué sous la responsabilité d'un parent ou d'un représentant légal ou adulte responsable ayant conclu ou accepté la location dans les conditions admises par Ride and Beer.

26. PAIEMENT DE LA LOCATION

Pour une location conclue directement en magasin, la facturation peut être réalisée au retour du matériel selon la durée réelle ou convenue.

Pour une réservation en ligne, le paiement peut être demandé intégralement au moment de la réservation conformément au fonctionnement du prestataire de réservation.

Aucune caution n'est actuellement systématiquement demandée par Ride and Beer. L'absence de caution ne limite pas la responsabilité du locataire en cas de perte, casse, détérioration, vol ou non-restitution.

27. DURÉE ET RETOUR

Une location à la journée implique en principe une restitution le jour même pendant les heures d'ouverture de l'établissement.

Avec l'accord de Ride and Beer, la restitution peut être autorisée le lendemain dans les 30 premières minutes suivant l'ouverture.

Toute journée commencée en raison d'un retard de restitution peut être facturée comme une journée complète supplémentaire.

Lorsque le retard du locataire entraîne directement l'impossibilité d'honorer une réservation suivante et cause un préjudice à Ride and Beer, une indemnisation complémentaire pouvant aller jusqu'à 50 % du prix de la période concernée pourra être demandée, dans la limite du préjudice effectivement subi et justifiable.

28. RETARD AU DÉPART ET NON-PRÉSENTATION

Sauf horaire différent convenu par écrit, l'heure de départ prévue correspond à l'heure d'ouverture de l'établissement.

Le matériel réservé est conservé pendant une heure après l'heure de départ convenue. En l'absence du client et sans nouvelles de sa part à l'expiration de cette heure, Ride and Beer peut remettre le matériel à la location.

La perte de disponibilité résultant de cette remise en location ne pourra être reprochée à Ride and Beer par le client qui ne s'est pas présenté. Les conséquences financières de l'absence sont déterminées conformément aux règles d'annulation prévues ci-dessous.

29. CHANGEMENT DE TAILLE OU DE MATÉRIEL

Lorsqu'un matériel réservé ne convient pas à la taille ou à la morphologie du client, Ride and Beer autorise un changement de matériel sans supplément, sous réserve de la disponibilité et du choix d'un matériel appartenant à une gamme ou catégorie tarifaire équivalente.

Si le client choisit un équipement d'une gamme supérieure, la différence de prix peut être facturée.

30. RESPONSABILITÉ DU LOCATAIRE

Le locataire est responsable du matériel qui lui est remis pendant toute la durée de la location et jusqu'à sa restitution effective à Ride and Beer.

Il s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination, à ses capacités et aux consignes éventuellement communiquées.

L'utilisation hors de France est autorisée sauf restriction particulière portée à la connaissance du client. Le transport du matériel dans ou sur un véhicule, une remorque ou tout autre moyen de transport est effectué

sous la responsabilité du locataire, qui doit prendre toutes précautions appropriées.

31. USURE, CASSE ET DÉTÉRIORATION

L'usure normale liée à une utilisation conforme n'est pas facturée au locataire.

En cas de dommage excédant l'usure normale, Ride and Beer évalue le coût nécessaire pour remettre le matériel dans un état permettant sa remise en circulation. Cette évaluation peut notamment prendre en compte les pièces, la main-d'œuvre, les opérations de diagnostic et les réparations nécessaires.

Le montant réclamé au titre d'un dommage ne peut excéder la valeur de référence du matériel concerné, sous réserve des règles légales applicables.

32. VOL, PERTE ET NON-RESTITUTION

Le locataire demeure responsable du matériel jusqu'à sa restitution effective.

En cas de vol, Ride and Beer recommande au locataire d'effectuer une déclaration auprès des autorités compétentes, notamment pour préserver ses éventuels droits auprès de son assureur. Ride and Beer ne subordonne toutefois pas systématiquement sa propre demande d'indemnisation à la présentation d'un dépôt de plainte.

En cas de perte, vol ou non-restitution, la valeur de référence est déterminée à partir du prix public neuf du matériel, auquel Ride and Beer applique commercialement une décote de 10 % par année d'utilisation du matériel.

La valeur réclamée ne peut excéder la valeur correspondante du matériel. Une facture ou demande de règlement est adressée au client. Sauf accord écrit différent, elle est payable dans un délai de 7 jours.

À défaut de règlement ou d'accord écrit à l'expiration de ce délai, Ride and Beer peut adresser une mise en demeure puis engager toute procédure amiable ou judiciaire de recouvrement légalement disponible.

La seule expiration de ce délai ne constitue pas un titre exécutoire et n'autorise pas Ride and Beer à pratiquer directement une saisie sur les biens du client.

33. ACCESSOIRES NON RESTITUÉS

Les accessoires remis avec le matériel, notamment antivol, casque, batterie, chargeur, clé ou autre élément, doivent également être restitués.

Tout élément non restitué peut être facturé selon sa valeur de remplacement, compte tenu le cas échéant de son état et de son ancienneté.

34. ASSURANCE OU PROTECTION OPTIONNELLE

Lorsqu'une assurance ou une protection casse/vol est proposée par l'intermédiaire d'un assureur ou partenaire tiers, elle constitue un contrat distinct soumis aux conditions de cet organisme.

Ride and Beer ne garantit pas une prise en charge au-delà des conditions contractuelles de l'assureur. Le client est invité à prendre connaissance des exclusions, franchises, obligations déclaratives et plafonds applicables avant de souscrire.

Assureur / partenaire et référence des conditions : [À COMPLÉTER].

35. ANNULATION D'UNE LOCATION

Annulation au plus tard 48 heures avant le départ : Ride and Beer accepte l'annulation et le remboursement de la location lorsque la demande est effectuée au plus tard 48 heures avant l'heure prévue de départ.

Pour une réservation effectuée en ligne, le remboursement est traité selon les modalités techniques du prestataire de réservation. Les éventuels frais propres au prestataire demeurent soumis à ses conditions lorsqu'ils sont légalement applicables. Ride and Beer ne s'opposera pas au remboursement du prix de la location dans cette situation.

Annulation moins de 48 heures avant le départ : lorsque l'annulation intervient moins de 48 heures avant le départ prévu, le prix de la location est dû ou, s'il a déjà été payé, conservé.

Ride and Beer peut exceptionnellement accepter un report ou un geste commercial. Une telle décision reste exceptionnelle et ne crée aucun droit pour les réservations ultérieures.

Jour du départ et no-show : en cas de réservation en ligne, l'absence du client le jour prévu ne donne lieu à aucun remboursement. Pour une réservation effectuée directement auprès du magasin, Ride and Beer peut facturer intégralement la location réservée lorsque le matériel a été immobilisé pour le client.

36. MÉTÉO

Des conditions météorologiques défavorables ne constituent pas, à elles seules, un motif automatique d'annulation lorsque l'activité ou le domaine concerné demeure ouvert et accessible.

Avant le départ, Ride and Beer peut accepter un report en fonction des circonstances et des disponibilités. Après le départ ou après utilisation du matériel, une dégradation de la météo n'entraîne pas automatiquement le remboursement de la location.

37. FERMETURE DU DOMAINE OU IMPOSSIBILITÉ OBJECTIVE

Lorsque l'activité devient objectivement impossible, notamment en raison de la fermeture du domaine concerné, et que le matériel n'a pas encore été pris ou utilisé, une réservation directe en magasin peut être annulée sans frais ; pour une réservation en ligne, Ride and Beer applique les modalités de remboursement prévues par le prestataire et ne s'oppose pas au remboursement lorsque les conditions applicables le permettent.

Lorsque la fermeture intervient après le début de l'utilisation, la facturation est adaptée à l'utilisation réellement effectuée lorsque le barème de Ride and Beer le permet. Si les conditions d'une demi-journée sont remplies, le tarif correspondant peut notamment être recalculé.

Pour une réservation en ligne, Ride and Beer peut effectuer les démarches nécessaires auprès du prestataire afin de permettre la régularisation correspondante.

Le client reste responsable de la consultation des informations publiques communiquées par l'exploitant du domaine concernant son ouverture et ses conditions d'accès.

38. DROIT DE RÉTRACTATION DES LOCATIONS DATÉES

Lorsque la réservation à distance porte sur une activité de loisirs devant être fournie à une date ou pendant une période déterminée et entre dans le champ de l'exception légale au droit de rétractation, le client ne bénéficie pas du délai de rétractation de quatorze jours applicable à certains autres contrats conclus à distance.

Les conditions d'annulation commerciales prévues aux présentes CGV demeurent alors applicables.

PARTIE V - SNACK-BAR RIDE AND BEER SAINT-LARY

39. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes dispositions concernent l'activité snack-bar exercée par Ride and Beer à Saint-Lary. Les produits peuvent être consommés sur place ou vendus à emporter selon leur nature. Aucune commande ou livraison de repas en ligne n'est actuellement proposée.

40. PRIX ET COMMANDES

Les prix applicables sont ceux affichés dans l'établissement conformément à la réglementation. La commande devient définitive lors de son acceptation par l'établissement. Les produits sont servis ou remis dans la limite des disponibilités.

41. ALLERGÈNES

Les informations relatives aux allergènes sont mises à disposition de la clientèle conformément à la réglementation applicable.

Le client présentant une allergie ou une intolérance est invité à en informer l'équipe avant de commander et à consulter les informations disponibles.

42. BOISSONS ALCOOLISÉES

Ride and Beer exploite son activité de vente de boissons alcoolisées dans le cadre des licences et autorisations dont il dispose.

La vente et le service de boissons alcoolisées sont soumis à la réglementation en vigueur, notamment concernant les mineurs, les personnes manifestement ivres et les restrictions de vente applicables.

Ride and Beer se réserve le droit de refuser la vente ou le service lorsque la réglementation ou la sécurité l'impose.

43. PRODUITS À EMPORTER

Les produits alimentaires emballés et autres produits proposés à emporter sont vendus aux prix affichés.

Les mentions réglementaires, conditions de conservation et dates figurant sur les produits doivent être respectées par le client.

44. GROUPES ET PRIVATISATIONS

Les éventuelles prestations de groupe, événements ou privatisations font l'objet de conditions convenues directement avec le client.

Lorsqu'un devis ou accord spécifique est établi, celui-ci complète les présentes CGV et prévaut sur celles-ci pour les éléments expressément négociés.

PARTIE VI - CLIENTS PROFESSIONNELS

45. APPLICATION AUX PROFESSIONNELS

Les présentes CGV peuvent également s'appliquer aux clients agissant à des fins professionnelles.

Les dispositions du Code de la consommation exclusivement réservées aux consommateurs ne leur sont pas applicables lorsqu'ils ne remplissent pas les conditions légales pour en bénéficier.

Des conditions particulières peuvent être convenues par devis, bon de commande ou facture.

46. DÉLAIS DE PAIEMENT PROFESSIONNELS

Sauf délai particulier expressément accordé et mentionné sur la facture, les sommes sont payables selon les conditions figurant sur celle-ci.

Tout délai particulier accordé demeure soumis aux limites légales applicables aux relations entre professionnels.

En cas de retard de paiement, les pénalités prévues par le Code de commerce sont exigibles à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Sauf taux différent valablement stipulé, le taux légalement applicable prévu par le Code de commerce sera appliqué.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est également due de plein droit pour chaque facture payée en retard dans les situations où la réglementation B2B la prévoit.

Lorsque les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à cette indemnité, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justification dans les conditions légales.

PARTIE VII - DISPOSITIONS COMMUNES

47. STOCKAGE D'UN PRODUIT VENDU ET NON RETIRÉ

Lorsqu'un produit payé ou commandé est prêt à être retiré et que le client ne vient pas le récupérer malgré sa notification, Ride and Beer peut appliquer, après 48 jours calendaires, les mêmes frais de gardiennage que ceux prévus pour l'atelier, soit 7 € TTC par jour, sous réserve d'une information préalable du client et des dispositions légales applicables.

Ride and Beer privilégiera toutefois une solution amiable avant toute facturation de gardiennage. La propriété d'un bien appartenant au client ne peut être transférée automatiquement à Ride and Beer du seul fait de l'absence de retrait.

48. RESPONSABILITÉ

Ride and Beer répond de ses obligations dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Ride and Beer ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant directement d'une utilisation du matériel contraire à sa destination ; du non-respect des instructions ou avertissements communiqués ; d'une modification réalisée par le client ou un tiers ; d'un défaut d'entretien imputable à l'utilisateur ; d'un accident sans lien avec un défaut du produit ou une faute de Ride and Beer ; ou d'un événement extérieur dont Ride and Beer ne répond pas légalement.

Aucune disposition des présentes CGV n'a pour objet ou pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

49. FORCE MAJEURE

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux critères légaux de la force majeure. La partie concernée informe l'autre partie dans les meilleurs délais lorsqu'un tel événement affecte l'exécution du contrat.

50. DONNÉES PERSONNELLES

Ride and Beer peut traiter les données personnelles nécessaires notamment à la gestion des commandes, à la location, aux dossiers atelier, à la facturation, à la livraison, au service après-vente, au traitement des réclamations et au respect de ses obligations légales.

Les données ne sont utilisées que dans le cadre des finalités pour lesquelles elles ont été collectées et conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

Le client peut exercer ses droits en contactant Ride and Beer à l'adresse : ridendbeer@gmail.com. Des informations complémentaires peuvent être fournies dans une politique de confidentialité distincte.

51. RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée en priorité à SARL Ride and Beer afin de rechercher une solution amiable :

SARL Ride and Beer

5 route du Pla d'Adet

65170 Saint-Lary-Soulan

E-mail : ridendbeer@gmail.com

Téléphone : 07 83 09 19 21

Le client est invité à préciser son identité, la prestation ou le produit concerné, la date de l'opération et l'objet de sa demande.

52. MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Après réclamation écrite préalable auprès de Ride and Beer restée sans solution amiable, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève SARL Ride and Beer, conformément aux conditions légales applicables.

Médiateur de la consommation : À COMPLÉTER APRÈS ADHÉSION

Nom : [À COMPLÉTER]

Adresse : [À COMPLÉTER]

Site internet : [À COMPLÉTER]

Ride and Beer complétera obligatoirement cette rubrique après désignation d'un médiateur de la consommation référencé et compétent pour ses activités.

53. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de difficulté, les parties sont invitées à rechercher préalablement une solution amiable.

Pour les consommateurs, les règles légales de compétence juridictionnelle demeurent intégralement applicables. Aucune clause des présentes CGV ne peut imposer au consommateur une juridiction autre que celle résultant des règles impératives applicables.

Pour les relations entre professionnels, une clause attributive de compétence pourra être prévue lorsqu'elle remplit les conditions légales requises et est portée de manière suffisamment apparente à la connaissance du cocontractant.

54. NULLITÉ PARTIELLE

Si l'une des stipulations des présentes CGV devait être déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres stipulations demeureraient applicables dans la mesure permise par la loi.

55. MODIFICATION DES CGV

Ride and Beer peut modifier les présentes CGV pour l'avenir. La version applicable est celle portée à la connaissance du client au moment de la conclusion du contrat.

SARL RIDE AND BEER

SIRET : 984 613 661 00011

TVA : FR02984613661

5 route du Pla d'Adet - 65170 Saint-Lary-Soulan

ridendbeer@gmail.com - 07 83 09 19 21

Établissements :

Ride and Beer - Saint-Lary

Ride in Pau - 5 rue Gambetta, 64000 Pau

Version de travail V1 - septembre 2026